

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

## ABONNEMENT.

A QUEBEC :  
12 mois, 10s.  
6 " 5s.  
3 " 2s-6d.  
payable d'avance.

## L'ORDRE SOCIAL.

## ABONNEMENT.

A LA CAMPAGNE :  
12 mois, 7s-6d.  
contre les frais de  
Poste.  
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Ryancey*

BUREAU DE REDACTION :  
No. 5, Rue des Jardins.

QUEBEC, JEUDI, 30 MAI, 1850.

BUREAU DE REDACTION,  
No 5, Rue des Jardins.

Sommaire des Matières contenues dans ce numéro.

**Littérature.**—Pèlerinage d'une âme.—Le lendemain de la victoire (Suite).—**Morale.**—Simon de Nantua, ou le Marchand Foran.—**Parlement Canadien.**—Debats, &c.—**Chronique Politque.**—Nouvelles Locales.—Faits divers &c.

## LITTÉRATURE.

## LES PÉLERINAGES D'UNE ÂME.

## LÉGENDE.

Le Fils de Dieu était assis sur son tribunal, autour duquel grondait sourdement la foudre ; derrière se tenaient les archanges armés de l'épée flamboyante, et à ses pieds les ombres des nouveaux-nés morts au sortir du baptême ; innocentes âmes qui n'avaient même pas eu à subir le jugement, et s'étaient envolées d'elles-mêmes vers le ciel. Leur foule innombrable se pressait autour du trône de lumière comme ces tourbillons de feuilles pâles que l'hiver a détachées du front des forêts, et que la brise fait tournoyer au premiers lueurs de l'aurore.

Cependant l'un d'elles, plus frêle et plus blanche, se tenait un peu à l'écart ; c'était l'âme d'un enfant frappé au moment même où ses paupières s'ouvraient à la clarté du jour. Son existence sur la terre avait à peine embrassé le temps qu'une pensée met à éclore ; et avant qu'il eût pu sentir qu'il vivait la mort était déjà venue.

Aussi cette âme ne savait-elle rien des hommes ; mais en elle brillait l'intelligence céleste qui sert à chacun pour parcourir la vie.

Or, dans ce moment, le Christ se préparait à juger les nouvelles âmes apportées par la mort au pied de son tribunal ; leur troupe étonnée et incertaine attendait à quelques pas l'arrêt qui devait assigner à chacun la récompense ou la punition. Mais trois d'entre elles, arrêtées aux derniers rangs, laissaient échapper à demi-voix leurs douloureuses plaintes.

— Hélas ! répétait la première, quelle peine la justice divine pourrait-elle infliger au malheureux condamné si longtemps à vivre de ses sueurs et de ses soucis ? La vie elle-même n'a-t-elle pas été mon châtement ? Qu'ai-je reçu à ma naissance, sinon la faculté de souffrir et de prolonger mes souffrances par le travail ? Nos premiers parents furent justement punis, car ils avaient goûté volontairement et avec délices au fruit défendu ; mais moi, j'ai rongé douloureusement, sans désirer, le fruit amer du travail et du péché.

Hélas ! hélas ! reprenait la seconde voix, que

puis-je encore craindre de la colère du Tout-Puissant ? Ne m'a-t-il pas traîné vingt années à travers les fatigues, les privations et les tortures de la guerre ? Mon bras a labouré, comme un soc, les nations armées, et mon sang m'a été arraché goutte à goutte par cinquante blessures. J'ai quitté ma mère à l'âge où on sait l'aimer, je n'ai jamais donné mon nom à une femme, et je ne laisse point après moi d'enfant ! Dieu lui-même pourra-t-il inventer un supplice qui fasse regretter une telle vie ?

— Hélas ! hélas ! hélas ! ajoutait la troisième voix, qu'ont été vos épreuves près des miennes ? Les douleurs de la terre vous ont rendus tristes ; mais moi, j'ai été rendu plus triste par ses joies ! Puissance, gloire, richesse, j'ai tout connu, tout essayé, et j'ai trouvé que tout était vanité et néant. Roi des hommes, je ne les regardais de plus haut que pour mieux voir dans leur ingratitude, dans leur bassesse et dans leur avarice. Le malheur et la méchanceté gouvernaient le monde ; j'ai marché en les gardant malgré moi à ma droite et à ma gauche comme deux anges exterminateurs ; si Dieu me condamnait, comment s'absoudra-t-il, lui qui, en m'infligeant le pouvoir, ne m'avait donné ni conseiller ni consolateur.

Ainsi murmuraient les trois ombres maudites dans le pressentiment de l'anathème tout prêt à les frapper, et la jeune âme les écoutait avec raisonnement. Emue par la pitié, elle sentait chanceler sa confiance avec effroi s'il avait véritablement imposé à ses créatures des tâches impossibles, et si la vie n'était pour les hommes qu'une fortune variée par sa toute-puissance.

Le Fils de Dieu, qui d'un seul regard lit dans les âmes, devina son doute, et l'appelant à lui d'un signe :

— La plainte des maudits t'a troublée, dit-il doucement ; tu cherches ce que c'est que cette vie terrestre donnée pour épreuve à l'homme, et tu as peur que le Père n'ait envoyé ses enfants dans les ténèbres souterraines sans lampes pour chercher leur chemin ? Va donc en juger par toi-même, et que ton expérience serve de jugement à ces trois réprochés. Descends successivement parmi les hommes dans chacune de leurs conditions, et l'épreuve achevée, tu reviendras pour décider de leur sort.

Dieu avait dit, et sa volonté était déjà accomplie. L'âme innocente commençait le triple pèlerinage qui lui avait été imposé, tandis que les morts qu'elle devait peindre ou sauver attendaient dans les limbes le résultat de l'épreuve.

Enfin le jour assigné arriva, et l'âme voyageuse comparut devant le trône du Christ.

Près d'elle étaient rangées les trois ombres fa-

rouches et tremblantes du pauvre, du soldat et du monarque.

—Parle, lui dit le Juge suprême, et fait céler aux yeux de tous la justice ou l'iniquité de mon Père. Tu a vécu de ton travail de chaque jour comme cette première ombre ; as-tu souffert tout ce qu'elle disait souffrir ?

—Oui, répondit l'âme, et plus encore peut-être ; mais une étoile brillait sur toutes mes misères, une étoile que tu as allumée en nous, ô Christ ! et qui m'a permis de tout supporter sans découragement. Quand le froid, la lassitude ou la pauvreté avaient vaincu mes forces, que je ne voyais plus autour de moi qu'un désert, sa lueur s'élevait doucement et me montrait au loin, comme un mirage, le monde où chacun est payé selon ses œuvres, et où Dieu nous règle lui-même notre arriéré de bonheur. Alors chaque privation ne me paraissait plus qu'une épargne faite pour le ciel, et la résignation amenait le soulagement de la douleur. Cette étoile se nomme l'Espérance.

—Et comment ton corps fragile a-t-il pu supporter les assauts de la guerre ? Comment ton âme n'a-t-elle pas cédé à la contagion de la violence ou de la lâcheté ?

—Toi-même, ô Christ ! avait prévenu ce malheur en me donnant un pays à défendre. Ne m'avais-tu pas confié une mission de générosité et de courage ? L'homme qui combat pour lui-même peut suivre la fougue de sa passion ; mais celui qui combat pour les droits dont Dieu l'a fait le défenseur n'obéit ni à l'intérêt ni à la colère ; il accomplit un devoir et il le fait avec sérénité. Ce qu'il endure, c'est pour ceux qui vivent à l'abri de son drapeau ; ce qu'il hasarde, c'est pour que d'autres soient en sûreté. Il marche avec cette pensée, les fatigues sont plus légères, les blessures moins douloureuses ; il marche sûr de suivre la vraie route, et enfermé dans une cuirasse impénétrable, la Foi !

—Reste la troisième épreuve, dit Jésus ; car tu as aussi vécu dans un palais, la couronne au front et les pieds sur la foule. Alors, du moins, tu n'as eu à supporter ni les meurtrissures de la bataille, ni les tentations de la pauvreté.

—Non, répondit l'âme éprouvée ; mais j'avais, à leur place, les mollesses du repos et les tentations de l'opulence ! Eloigné des misères, je les oubliais ; la jouissance coulait intarissable et devenait pour moi sans saveur comme l'eau de la source. Placé si haut au-dessus des hommes, je les voyais si faibles et si petits que mon estime s'en affaiblissait instinctivement. C'était comme une fourmillière que j'aurais pu détruire en y mettant le pied, et mon cœur ennuyé de plaisirs permis eût peut-être essayé le mal si ta bonté n'eût placé près de moi un ange qui occupait mes oisivetés, adoucissait mes orgueils et me rappelait sans cesse que les plus humbles et les plus faibles n'avaient point cessé d'être mes frères ; le nom de cet ange était *Charité*.

Ici l'âme se tut. Alors le Christ releva son front pâle, et dit :

—Les pécheurs savent maintenant que mon Père n'avait point laissé l'homme sans ressources au milieu des obstacles de la vie. S'ils ont succombé, c'est qu'ils avaient renoncé aux trois dons qui devaient les soutenir et les racheter ; là où ils n'ont trouvé que le malheur, une âme simple a su trouver des joies. La vie terrestre donnée par mon Père ressemble à l'eau du ciel : si vous la recueillez dans un cœur ferme et pur comme le rocher, vous la

trouverez donc au goût ; mais si vous la recevez dans la fange, ce ne sera plus qu'un breuvage empoisonné. Il n'y a de paix sur la terre que pour les âmes de bonne volonté.

## LE LENDEMAIN

de la

## VICTOIRE.

(La scène se passe en Europe.)

(Suite.)

IX.

Chez M. Dupuis.

JEAN DUPUIS.

Mais comment ça s'est-il fait ?

DENIS DUPUIS.

Eh ! mon Dieu, comme toujours. La garde nationale s'est divisée : les uns n'ont pas obéi au rappel, les autres ne se sont pas entendus. Ils ont fini par se laisser entourer et désarmer. La troupe, travaillée de longue main, a manqué d'énergie et de discipline. On dit que plusieurs officiers ont été tués par leurs propres soldats. Des compagnies entières ont tourné. Enfin, il n'y a plus de gouvernement, et la révolte triomphe partout. Des atrocités ont déjà été commises.

Mme DUPUIS.

Sauvons-nous ! je vous en prie, messieurs, sauvons-nous !

DENIS DUPUIS.

Les harrières sont fermées, et d'ailleurs, où aller ?

EULALIE.

Ma mère, prenez courage et prions Dieu.

Mme DUPUIS.

Oui, mon enfant. Ah ! que j'ai peur ! Et ton mari qui ne rentre pas ! que tu dois être malheureuse !

EULALIE.

J'ai mis Valentin sous la protection de la Sainte Vierge. Je prie et j'espère.

JEAN DUPUIS.

Ma chère nièce, tu es bien heureuse de conserver une confiance si peu justifiée, car...

EULALIE.

Permettez, mon oncle ; le moment n'est pas très favorable pour continuer nos controverses. Espérez toujours que les sergens de ville et les soldats sauveront le monde, et ne me donnez pas le chagrin de vous entendre nier Dieu, quand sa main s'abaisse sur vous aussi bien que sur moi.

JEAN DUPUIS.

Il est vrai que je suis probablement ruiné cette fois comme tout le monde. Je doute que les affaires reprennent de si tôt. Dans quel état sera la Bourse demain !

DENIS DUPUIS.

Je compte sur 50 francs de baisse.

M. DELORME.

Quel malheur !

JEAN DUPUIS.

Oui, et il y a deux jours le cinq était au pair. J'avais même acheté.

M. DELORME.

Vous aviez acheté ? quel malheur !

JEAN DUPUIS.

Et les chemins de fer, et les canaux, et les usines, et tout ! Il n'y aura pas moyen de réaliser un centime.

M. DELORME.  
Pas moyen !

DENIS DUPUIS.  
Ce sera une crise terrible.

M. DELORME.  
Terrible !

JEAN DUPUIS.  
Cependant je ne crois pas que la partie soit perdue. Après tout, il n'est pas possible que la grande et belle civilisation française succombe aux assauts que lui livrent quelques sauvages ignorans. Ces hommes-là seront captivés et vaincus par les lumières de la vérité. Il ne faut point les irriter par une résistance trop prompte. Dès qu'ils seront aux affaires, ils s'arrêteront d'eux-mêmes devant la merveilleuse organisation qu'ils veulent détruire. Ouvrons-leur les bras, laissons-leur les places, nous en ferons des conservateurs. (Clameurs et coups de fusil dans la rue.) Qu'est-ce ?

Mme DUPUIS.  
Ah ! mon Dieu ! vite des bougies, des chandeliers, on fait illuminer.

JEAN DUPUIS, regardant.  
On arbore le drapeau rouge. Il en faut mettre un ici.

DENIS DUPUIS.  
Quel humiliation !

JEAN DUPUIS.  
Il s'agit bien de cela ! Hurlons avec les loups jusqu'à ce que nous puissions lâcher les chiens. L'humiliation sera d'être dévoré par ces brutes. Eulalie, prépare-nous des chiffons rouges.

EULALIE.  
Sainte Vierge ! sainte Vierge ! sauvez mon mari.

Mme DUPUIS.  
Des lumières partout ! Le peuple s'avance avec des fusils et des torches.

JEAN DUPUIS.  
N'ayez donc pas peur. Demain, la tranquillité sera rétablie, et, dans huit jours, tous ces casseurs de vitres seront sergent de ville. Là... vous voyez bien qu'ils passent.

(Entre Fritz.)

DENIS DUPUIS.  
Qu'y a-t-il ?

FRITZ.  
Ah ! monsieur ! M. Valentin...

TOUS.  
Eh bien ?

FRITZ.  
Il va se faire massacrer.

EULALIE.  
Grand Dieu ! Où est-il ? J'y cours.

FRITZ.  
Madame, je ne sais pas ce qu'il est devenu. Le peuple voulait démolir l'église.

EULALIE.  
Et Valentin était là ?

FRITZ.  
Oui, tout seul contre cette foule. Il tenait une hache arrachée à l'un des insurgés, et, debout sur le seuil, plein de colère, terrible à voir, il les faisait reculer. On lui a tiré vingt coups de fusil sans l'atteindre. Les insurgés admiraient son courage. Plusieurs lui disaient : Retirez-vous, on ne vous fera point de mal ; mais il ne répondait qu'en criant à ceux qui avaient du cœur de se joindre à lui. Il restait seul.

EULALIE.  
Oh ! mon cher Valentin !

JEAN DUPUIS, bas.  
Quel fou !

FRITZ.  
Enfin, ils lui ont jeté une corde et l'ont fait tomber. Alors, tandis que les uns se précipitaient dans l'église, les autres se sont emparés de lui l'ont emmené. Je n'ai pu en voir davantage, je me suis enfui.

(Entre Valentin.)

EULALIE.  
Ah ! Valentin ! que Dieu soit béni !

Mme DUPUIS.  
Mon fils, n'êtes-vous point blessé ?

JEAN DUPUIS,  
Eh bien ! où en est-on ?

M. DEROME.  
Ah ! monsieur de Lavour, qu'elle malheur !

DENIS DUPUIS.  
Comme il est pâle !

EULALIE.  
Valentin, tu nous apportes quelque nouvelles terrible !

VALENTIN, à Eulalie.  
Es-tu soumise à la volonté de Dieu ?

EULALIE.  
Oui, parle.

VALENTIN.  
Sais-tu qu'il faut baiser sa main lorsqu'elle nous frappe, lorsqu'elle anéantit tout le bonheur que nous possédions, tout celui que nous avions rêvé, lorsqu'elle nous dépouille et qu'elle écrase nos cœurs ?

EULALIE.  
Je le sais, je le crois, tu peux tout dire.

VALENTIN.  
Mon Dieu ! si j'ai formé un juste dessein, secourez-moi !

EULALIE.  
Ah ! ce que tu crains de m'apprendre, je l'ai prévu. Tu veux aller combattre jusqu'à la victoire ou jusqu'à la mort, et tu viens me dire adieu. Eh bien ! tu connais ton devoir, tu l'as médité longtemps, je ne pleurerai, je ne t'arrêterai point, je ne t'embarrasserai point. Moi, je puis t'aimer plus que tout au monde ; toi, tu dois m'aimer moins que la patrie. (Elle se jette à son cou.) Adieu ! Ta sainte mère m'a choisie et m'a donnée à toi dans ces jours de deuil pour être digne de ton cœur et du sien. Je resterai près d'elle, je la servirai, je l'aimerai. Je te promets, tant que tu vivras, de ne point mourir de douleur.

VALENTIN.  
N'attends plus tes consolations que du ciel. C'est là maintenant que ma mère prie pour toi et te bénit.

EULALIE.  
Elle est morte !

VALENTIN.  
Morte assassinée, près de mon père assassiné, dans sa maison pillée et d'habitude par le feu !

Mme DUPUIS.  
Ah ! mon Dieu !

DENIS DUPUIS.  
Pauvre Valentin !

JEAN DUPUIS.  
C'est impossible !

VALENTIN.  
Je n'ai pu retrouver leurs corps. Il ne me restera pas même un tombeau.

JEAN DUPUIS.  
La ville est donc au pillage ?

VALENTIN.

A peu près. Il y a en ce moment vingt incendies.

M. DELORME.

Quel malheur !

JEAN DUPUIS.

Adieu.

DENIS DUPUIS.

Où vas-tu, mon frère ?

JEAN DUPUIS.

Je vais mourrir sur les ruines de ma propriété.

DENIS DUPUIS.

Mais...

JEAN DUPUIS.

Ne me retiens pas.

(Il repousse son frère.)

M. DELORME.

Monsieur Dupuis, monsieur Dupuis, n'oubliez pas de prendre du ruban rouge.

(Il sort.)

X.

VALENTIN.

Nous n'avons pas un moment à perdre, écoutez-moi. Eulalie, dans ces tristes moments dont tu te souviens ; quand nous cherchions d'avance à élever nos cœurs au-dessus des périls que je prévoyais, je n'ai rien imaginé d'épouvantable et d'affreux que l'événement ne dépasse déjà. Tout s'écroule, la société succombe ; elle est pleinement au pouvoir des scélérats et des fous. Il n'y a plus de pouvoir, plus de lois, plus de force, plus de raison qui se fasse écouter ; mais quand le monde entier courberait la tête honteusement sous l'empire de ces monstres, moi je ne la courberai pas. Ils pourraient m'offrir la paix quelque part dans un asile respecté de leurs frères, la paix et toi, et vous tous, ils me rendraient mon père et ma mère, que je n'accepterais pas. Tout ce qu'ils veulent détruire, je le veux conserver, tout ce qu'ils veulent abattre, je le veux maintenir ; tout ce qu'ils nient, je le crois, et tout ce qu'ils blasphèment, je l'adore. Je ne renfermerai point ma foi dans le secret de mon âme. Je la confesserai hautement devant la multitude des impies, des furieux et des lâches. Mon devoir est de combattre et de mourrir pour la religion, pour la famille, pour le pouvoir. Je ne laisserai point ce malheureux pays s'endormir et s'abrutir sous le joug d'une stupide et infâme terreur. Notre seule espérance est maintenant dans la guerre civile, je vais voir si ce dernier effort est possible, et s'il reste quelque forêt, quelque rocher où je puisse, comme Pélage, emporter l'âme de la patrie. L'âme de la patrie, c'est la loi de Jésus. Ceux qui la nient et la veulent éteindre ne sont pas mes concitoyens. Je ne les connais plus. Le fer à la main, ils viennent m'imposer des lois pires que l'esclavage et la mort. Le fer à la main, je revendique contre eux ma liberté, mes autels et le sol sacré où dorment vingt générations de mes pères.

DENIS DUPUIS

Mon fils, j'honore votre courage, et, sans y mettre autant d'énergie, je pense comme vous ; mais est-il temps de prendre si grand parti, et ne voulez-vous point voir ce que ceci deviendra ?

VALENTIN.

Dieu veuille qu'il ne soit pas trop tard ! Nous sommes complètement envahis. Je ne doute pas que la sédition qui triomphe ici aujourd'hui ne triomphe en même temps sur presque tous les points du territoire.

DENIS DUPUIS.

Ainsi, vous voulez nous abandonner ?

VALENTIN.

Je n'ai nul autre moyen de vous défendre. Si je reste, je serai certainement arrêté cette nuit.

EULALIE

Hâte-toi de partir.

VALENTIN.

Cher amie, ce n'est pas la permission de fuir que je demande, c'est celle de combattre. Un lien me retient ; toi seule le peux le briser. Je n'ai plus de père, et Dieu, dans sa miséricorde, contre laquelle nous avons failli murmurer, nous a pris notre seul enfant. Il faut à présent que je puisse me considérer comme n'ayant plus d'épouse. Donne-moi cette liberté que les femmes fortes du moyen-âge donnaient à leurs maris lorsqu'ils avaient pris la croix ; car, si tu peux y consentir, je prends la croix aujourd'hui pour toujours, je la prends pour la défaite et pour la victoire, afin de rester, quoi qu'il arrive, un soldat de Dieu, et que ma main si elle laisse tomber l'épée, puisse encore porter l'Évangile. Que ferons-nous, si nous ne répandons que la mort ? Il faut pouvoir répandre aussi le pardon.

EULALIE.

Va, tu n'appartiens plus qu'à Dieu. Il avait lui-même nos liens, qu'ils soient rompus pour lui (Elle retire de sa main l'anneau nuptial et le donne à Valentin.) La chaîne sainte qui nous unissait n'attache plus désormais que nos âmes.

VALENTIN.

Elle subsistera durant l'éternité. Donne-moi ta main, ma sœur ; reçois ce dernier baiser et cette dernière étreinte. Dieu, qui nous avait unies et qui nous sépare, nous réunira de nouveau. Nous ne sommes plus une seule chair, mais nous n'aurons jamais qu'un cœur. Grand Dieu ! vous connaissez notre amour, et vous voyez le sacrifice que nous vous faisons. Je me voue avec elle et je la voue avec moi pour vous servir jusqu'à la mort dans la pauvreté, dans la chasteté et dans la souffrance.

EULALIE.

Dieu accepte l'offrande et m'en donne le prix. Ne crains plus rien pour moi. Mon âme peut à présent braver toutes les terreurs, et je regarde la mort comme un passage que j'ai déjà franchi.

VALENTIN.

Quitte ce vêtement, prends celui des pauvres veuves ; couvre ton père et ta mère des habits que nous tenions en réserve pour les indigens. Pendant quelques jours encore, la pauvreté sera une sauvegarde. Je vais moi-même m'habiller en ouvrier, et je vous conduirai chez des chrétiens qui ne vous trahiront pas. Mon père, vous avez été quelquefois importuné du grand nombre de pauvres qui venaient ici. Plusieurs accoureront sans doute prochainement pour piller ; mais il en est dans le nombre qui vous sauveront la vie.

DENIS DUPUIS.

Je suis atterré.

MME DUPUIS.

Ne pardons pas de temps.

(Ils sortent par une porte du fond.)

FRITZ.

Monsieur, deux hommes du peuple, détachés d'une foule considérable qui est dans la rue, vous ont demandé et montent ici. Ils sont armés.

VALENTIN.

Ouvrez-leur la porte, et, pendant que je les occuperai, tâchez de faire évader ma femme et ses

parens. Si vous les sauvez, vous me sauverez plus que la vie.

FRTZ.

Monsieur, vous m'avez traité en amis plus qu'en serviteur ; s'il le faut, je mourrai pour vous. Je déteste les excès que je vois commettre. Cependant sachez que j'aime la liberté et l'égalité, et que je suis de cœur avec mes frères. Vive la république !

VALENTIN.

C'est bien. Vos frères ne tarderont pas sans doute à venir piller ici ; faites votre part. Je vous donne tous ce que vous pourrez prendre. (Fritz sort) Ils ne sont pas fort ingrats, mais tous sont fous.

(Etre Griffard et un ouvrier.)

## MORALE.

### SIMON DE NANTUA,

OU

### LE MARCHAND FORAM.

#### CHAPITRE PREMIER.

##### NOTICE SUR SIMON DE NANTUA.

Pierre qui roule n'amasse pas de mousse, dit un vieux proverbe que j'ai souvent entendu répéter par mon grand-père ; c'est comme qui dirait que l'on ne s'enrichit guère à changer de place et à courir le monde. Ainsi le père Simon de Nantua, qui voyageait depuis quarante ans de foire en foire, avec un cheval chargé de deux gros paniers remplis de marchandises, n'était-il pas devenu bien riche à ce métier ; mais il y avait gagné l'expérience, qui vaut de l'or ; car il avait vu beaucoup de pays, beaucoup de gens, et entendu beaucoup de choses. Sa mémoire était excellente, en sorte qu'il se souvenait très-bien de tout cela ; et comme la nature l'avait doué d'un sens droit et d'un esprit juste, il pouvait donner à chacun de bons conseils. Il ne les épargnait en effet à personne, et n'avait pas de plus grand plaisir que la conversation ; peut-être même aurait-il pu passer pour un peu bavard. Cela n'empêchait pas que ceux qui l'écoutaient ne s'en trouvassent fort bien ; car on peut dire que celui qui écoute emploie souvent mieux son temps que celui qui parle. Quand à Simon de Nantua, il n'employait point mal le sien en parlant, puisque au contraire il ne disait que des choses sensées, dont chacun pouvait faire son profit, et que d'ailleurs, avant de se mettre à parler lui-même, il avait longtemps regardé et écouté.

Quoiqu'il ne fût pas bien riche, son petit commerce lui avait cependant procuré les moyens d'élever une famille assez nombreuse, et de vivre lui-même aisément. Or, comme ses desirs n'allaient pas au delà, il était parfaitement heureux, et on l'entendait souvent dire qu'il n'y a de vrai pauvre que celui qui désire plus qu'il ne peut avoir. Il continuait de travailler, de courir les foires, malgré son âge déjà avancé, parce qu'il disait encore qu'il n'est pas de plus grands ennemis du bonheur et de la santé, que l'oisiveté et la paresse. Ainsi le père Simon se portait-il à merveille, avec sa tête chauve et le peu de cheveux blancs qui restaient à l'entour de ses oreilles. Sa figure était toujours riante, et ses joues colorées et bien nourries faisaient plaisir à voir. Il portait fort lestement son gros ventre, et marchait droit, en s'appuyant sur son bâton de voyage.

Simon de Nantua avait été destiné par son père

à l'état ecclésiastique, en sorte qu'il avait fait dans sa jeunesse quelques études. Mais par la suite, ne s'étant point senti assez de vocation pour remplir dignement les fonctions de cet important ministère : Mon père, dit-il, a été porte-balle, je veux l'être aussi : Il y a toujours quelque avantage à suivre modestement l'état de son père.—Néanmoins Simon eût sans cesse à se louer, dans le cours de sa vie, de l'instruction qu'il avait acquise. Il voyait mieux toutes choses, et discernait avec plus de jugement. Le goût qu'il avait conservé pour la lecture lui procurait de temps en temps un agréable et utile délassement ; quelquefois même il s'est avisé d'écrire ses propres réflexions, quand ses affaires lui en ont laissé le loisir.

Cette instruction fut le seul héritage que lui légua sa famille. Mais cet héritage vaut mieux que beaucoup d'argent ; car il procure les moyens d'en gagner, tandis que l'ignorance ne conduit qu'à le perdre. Il le savait bien, le père Simon, et il ne cessait de demander à tous ceux qu'il rencontrait :—Envoyez-vous vos enfants à l'école ? Ayez soin de les y envoyer : c'est le plus riche présent que vous puissiez leur faire. S'ils ne savent rien, ils auront toujours besoin des autres, et ils seront souvent dupes.

Vous allez me demander comment je connais si bien le père Simon ; le voici. Je passai l'année dernière à Nantua, où je le rencontrai par hasard chez un fabricant de couvertures de laine avec lequel j'avais affaire. Sa conversation me parut si remplie de bon sens, et tout ce qu'il me raconta de ses tournées me sembla si intéressant, que je conçus l'idée d'en faire une avec lui. Justement il se disposait à partir pour Saint Claude, petite ville assez commerçante du département de Jura, où il désirait se trouver le 6 de juin, pour la foire qui s'y tient à cette époque. Je lui proposai de faire route ensemble : il ne demanda pas mieux, et ce qui fut dit fut fait. De Saint Claude je le suivis plus loin, et nous fîmes de compagnie une partie de notre tour de France. Je m'en félicite ; car je crois avoir profité des conseils de mon camarade de voyage. Mais comme je ne voudrais pas être le seul à en tirer parti, je m'en vais, mes amis lecteurs, vous raconter ce que j'ai pu retenir de ma tournée.

II. Simon de Nantua va à la foire de Saint-Claude, où il rencontre des marchands, des charlatans, des joueurs et des diseurs de bonne aventure.

Il y avait beaucoup de monde à la foire de Saint-Claude ; les uns vendaient, les autres achetaient, et tous néanmoins se plaignaient de la difficulté des temps.

Dès que Simon de Nantua parut, il fut bientôt entouré d'une foule de personnes qui le connaissaient. Comme sa réputation de probité était bien établie, il eut promptement vendu les marchandises qu'il devait vendre, et acheté celles dont il avait besoin ; car les affaires ne sont pas longues avec les gens qui sont connus pour ne jamais tromper et pour ne pas se laisser tromper non plus. Nous nous promenâmes ensuite dans la foire. Le père Simon s'arrêtait à tous les groupes.—Vous voilà, père Simon ! lui disait-on. Eh bien ! comment vont les affaires ?—Fort bien, répondait-il ; vous savez que je suis toujours content et que je ne me plains jamais.—Vous êtes heureux, père Simon, de penser ainsi, car les temps sont bien durs ; on ne fait pas d'affaires, et les contributions sont fortes.—Je sais bien, dit Simon de Nantua, que le pays n'est pas riche et qu'il a beaucoup de charges ; mais vous

m'avouerez que, si je ne le savais pas, je ne pourrais guère m'en douter d'après ce que je vois ici. Voilà beaucoup de marchands qui me paraissent vendre assez bien leurs marchandises. Je suis seulement fâché de voir que ceux qui étaient des brimborions s'en défassent plus facilement que ceux qui vous offrent des choses utiles. Vous venez d'acheter des bagues et des bijoux pour votre femme ; et quand le froid sera venu, il vous manquera peut-être une bonne couverture de laine : et puis vous ne pourrez pas l'acheter, parce que vous avez vos impôts à payer. Je vous entends déjà murmurer contre le maire, comme si c'était sa faute, et contre le gouvernement, comme s'il pouvait payer les dettes de l'Etat sans votre secours. Au lieu de murmurer et de vous plaindre, ne seriez-vous pas mieux de travailler et d'être économes ? Le travail chasse la misère, et c'est l'économie qui l'empêche de venir.

Quand je retournai à Nantua de mon dernier voyage, je ne trouvais plus, dans nos manufactures, que des hommes, des femmes et des enfants qui s'avaient de parler politique et de critiquer tout ce qui se faisait. Pendant ce temps-là, les métiers se reposaient, et la misère arrivait bon train.—Vous faites là de belles choses, leur dis-je, et vous prenez un joli chemin pour diminuer vos charges ! continuez à ne rien faire, et vous aurez bientôt le plaisir de voir vos voisins s'enrichir à vos dépens et se moquer de vous. Ils ont compris cela, on recommence à travailler avec ardeur, et voilà qu'ils ne se plaignent plus. Faites-en de même, mes amis, et vous ne sentirez pas le poids de vos charges. Il n'y en a pas de plus grandes que celles que l'on s'impose à soi-même par l'oisiveté et la dissipation.

N'est ce pas votre fils que j'aperçois là-bas, jouant à cette petite loterie où l'on perd son argent quoique l'on vous dise que l'on gagne à tout coup ? Comment souffrez-vous cela ? Vous ne savez donc pas, père Didier, qu'il n'est point d'habitude plus dangereuse à contracter que celle des jeux de hasard ? Il existe une loi fort sage qui défend ces sortes de jeux, et vous favorisez ceux qui lui désobéissent, en les faisant gagner ! Savez-vous ce que c'est qu'un joueur ? C'est un homme qui commence par perdre l'argent qui est à lui, ensuite celui des fous qui lui en prêtent, et qui finit par voler son père lorsqu'il n'a plus de crédit.

Et vous, père Guillaume, si je ne me trompe, c'est votre fille qui se fait dire sa bonne aventure par cet enjôleur ; il lui parle à l'oreille avec un grand tuyau de fer-blanc, et Dieu sait ce qu'il lui dit ! Voulez-vous que je vous le répète ? nous verrons comme vous serez content de la bonne aventure de votre fille. « Ma chère enfant, vous êtes en âge d'être mariée ; mais il vous manque une dot pour trouver un mari. Avant peu vous aurez cette dot, et tous les garçons de la ville vous rechercheront. Mettez à la loterie les numéros que vous rêverez d'ici à huit jours, et vous deviendrez la plus riche des filles de ce pays... »—Que dites-vous donc là vous-même, père Simon ?—Ce que je dit ? je répète les jolies instructions qu'il donne à votre fille. Vous verrez comme elle dormira cette nuit, et comme son ouvrage sera bien fait demain.—Mais je n'entends pas cela, père Simon ; je sais fort bien que la loterie est une ruine pour ceux qui font la folie d'y mettre, et que tous ces rêves sont autant de sottises auxquelles il n'y a que les imbéciles qui se fient.—Vous avez raison, père Guil-

laume ; mais puisque vous pensez que c'est une folie de croire aux rêves, vous devez penser également que c'en est une d'ajouter foi aux prédictions des diseurs de bonne fortune. Le désir de voir réaliser ce qu'ils ont annoncé fait quelquefois faire des choses dont on se repent. Je vous en avertis, il est dangereux de les consulter, et pour les jeunes filles surtout.

Le bonhomme ne se le fit pas dire deux fois, et courut chercher sa fille au plus vite.

Dans ce moment, Simon de Nantua aperçut un bon villageois qui portait à la main un petit paquet enveloppé de papier gris — Que venez-vous donc d'acheter là ? dit le père Simon.—C'est un remède excellent contre le mal de dents et les indigestions.—Qui vous a vendu cela ?—Cet homme que vous voyez, qui porte un chapeau galonné et qui tient une trompette.—Mon ami, vous venez d'acheter une mauvaise drogue, et c'est un charlatan qui vous l'a vendue. Gardez-vous bien d'en faire usage ; car il ne faut jamais se fier à ces sortes de remèdes que distribuent des gens qui n'ont aucune connaissance en médecine. Est-ce que vous n'avez pas assez de bon sens pour comprendre que le mal de dents et une indigestion ne sont pas la même chose, et ne demandent pas le même remède ? Tous ces gens-là sont des empoisonneurs, qui se moquent de vous en recevant votre argent. J'en ai rencontré un qui vendait des boulettes de mie de pain sous le nom de pilules contre la colique, et qui riait de tout son cœur en les faisant payer fort cher aux nigards qu'il amusait par ses belles paroles. Le remède d'un charlatan est plus dangereux que le mal, Allez, mon ami, quand vous aurez mal aux dents, voyez le dentiste ; et, pour ne pas avoir d'indigestion, soyez sobre et ne buvez pas : car on en meurt quelquefois.

Quelle singulière chose ! ajoutait Simon de Nantua. On se plaint de la misère du temps, et l'on trouve de l'argent pour se procurer des bagatelles, pour jouer, pour se faire dire sa bonne aventure, et pour acheter des drogues qui ne sont bonnes à rien !

(A continuer.)

## PARLEMENT CANADIEN.

### CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

#### Débats sur l'Adresse.

17 mai, 1850.

M. FERGUSON—en proposant la réponse à l'adresse dit :—

Les sujets traités dans le discours du trône sont tous d'un grand intérêt et d'une grande importance, mais je pense que je ne ferai pas mon devoir, si je n'exprimais pas mon regret de ce que le sujet des réserves du Clergé et des rectories y ait été omis. J'espère cependant que l'administration a de bonnes raisons à donner pour cette omission. En même temps je n'ai pas intention de créer de l'embarras à l'administration à cause de son silence à ce sujet, mais je pense qu'il vaut mieux attendre l'introduction de la mesure promise par l'hon. Commissaire des Terres de la Couronne. Chacun de nous s'unira au regret exprimé dans le discours sur la mort de Sa Majesté la reine Adélaïde vu ses nombreuses vertus. Par rapport au changement du siège du

gouvernement, je n'irai pas rappeler les scènes honteuses de la dernière session ; j'aime mieux espérer que les coupables eux-mêmes ont honte de leur conduite. Personne ne peut douter que l'abolition des lois de navigation ne soit un avantage pour la province, et ne tende à encourager l'émigration vers ce pays ; non pas la pauvre immigration de 1847, mais une immigration d'une classe plus respectable. Il est de la plus haute importance que notre grande chaîne d'eau soit mieux utilisée qu'elle ne l'a été jusqu'ici, ce qui donnerait à nos travaux publics un grand surcroît de revenu. La nouvelle que notre crédit s'améliore sur les marchés anglais doit causer une satisfaction générale. Pourquoi ne serions-nous pas sous ce rapport dans la même position que les autres ? Ce serait certainement notre propre faute. Je crois que la province est dans un état prospère ; et dans un temps où des gens persistent à dire que le pays s'en va en " ruine et déperissement," je pense qu'il est du devoir de tous, et plus particulièrement de la législature de rejeter ces calomnies et ceux qui les ont inventées, et de déclarer que le peuple du Canada est dans une position aussi favorable que celle qu'il pourrait se faire partout ailleurs.—La réciprocité est aussi de la dernière importance, de même que le sujet des postes. Il est juste et raisonnable que le contrôle de ce département soit mis entre les mains du gouvernement provincial aussi bien que les autres départements du service public.—Le sujet mentionné ensuite dans le discours est le plus important, celui de l'augmentation de la représentation. Il y a deux raisons qui rendent cette mesure désirable ; 1o. parce que le corps représentatif est trop petit, et 2o parce que plusieurs des comtés sont trop grands. La première de ces raisons exclut de la représentation beaucoup de personnes qui seraient très-utiles au pays, et de même il est certain qu'un petit corps est plus exposé à subir une influence indue qu'un grand corps. La disproportion entre la force numérique des comtés est très grande. J'ai bon droit de parler sur ce sujet, vu que je représente un comté qui contient quelque 40,000 âmes. Il est à désirer qu'un changement soit fait, parce que des questions locales surviennent souvent sur lesquelles il est impossible à une seule personne de représenter convenablement des intérêts opposés. Il est à espérer que la question des divisions électorales ne soit mêlée à celle des divisions municipales, comme la chose est arrivée l'an passé. Le sujet suivant est celui du pénitencier et des prisons, et je suis content de voir qu'il est fait allusion à l'un des progrès les plus frappants du siècle, celui de l'abolition de la peine de mort. Je me réjouis de ce que le Canada n'est pas en arrière des autres pays en cette matière. Je souhaite que l'exposition des produits du Canada, à la grande exposition de Londres, en 1851, fasse honneur à la Province, et montre à la mère-patrie les capacités de la colonie. Je n'ai pas vu les nouvelles règles de la cour de chancellerie, mais j'ai été informé qu'elles embrassaient une réforme totale dans la pratique de la cour ; cela me réjouit, vu que je crois qu'une réforme totale est nécessaire. L'extension promise dans la juridiction des cours inférieures est impérieuse. Je puis décidément affirmer d'après ma propre expérience comme juge de l'une de ses cours, que leur juridiction peut être augmentée avec la plus grande sûreté et avec un grand avantage positif pour les plaideurs. Je suis aussi d'opinion que les procédures de toutes les cours devraient être

simplicisées. Je suis heureux de voir que la loi du jury doit être amendée. Il est peu de personnes qui nieront que la présente loi de cotisation du Haut-Canada est inique et injuste ; cependant il est plus facile de trouver des défauts que de porter remède ; mais j'espère qu'il sera heureusement trouvé dans le cas actuel.—La question mentionnée ensuite dans le discours est,—après les réserves du Clergé,—celle qui touche le plus l'intérêt public, le retranchement. Je pense qu'il est possible d'effectuer une grande réduction dans les dépenses de la province sans détriment pour le service public. Je ne suis cependant pas en faveur d'une économie d'un denier de sagesse et d'un louis de folie, qui priverait la province des services de personnes compétentes. Je pense qu'il est bon de faire une enquête dans quelques départements pour savoir si on ne pourrait pas obtenir un plus grand montant d'ouvrage du même nombre de mains. Je ne comprend pas pourquoi le gouvernement ne recevrait pas un montant de service proportionné au salaire, comme la chose est exigée dans les banques, dans les maisons de commerce, et par les individus. Tout en exprimant mon approbation décidée sur la conduite suivie par son Excellence envers les personnes qui, ayant des commissions au plaisir de la couronne, ont jugé à propos de déclarer publiquement leur désir d'être séparées de la mère-patrie, je trouve impossible d'ajouter quelque chose au langage noble et patriotique du discours de Son Excellence. Je suis convaincu que les sentiments exprimés si éloquemment par Son Excellence rencontreraient une réponse dans les cœurs du peuple de la province, comme ils en ont déjà trouvé dans les cœurs des représentants ; et que toutes les délibérations de cette chambre montreront à la souveraine et au peuple de la Grande-Bretagne, que la confiance généreuse reposée en cette province par l'établissement du gouvernement responsable, n'a pas été mal placée.

M. Ferguson termina par la proposition suivante, faisant écho autant que possible au discours du trône :—

M. Ferguson fait motion, secondé par M. Armstrong, qu'il soit :—

*Résolu*, Qu'une humble adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, pour remercier son excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé du haut du trône ;

Pour assurer son excellence que cette chambre se joint cordialement à elle pour regretter profondément la mort de la reine douairière, princesse qui, par ses nombreuses vertus, s'était rendue chère à toutes les classes des sujets de sa majesté ;

Que les événements de l'année dernière et la nécessité où l'on s'est trouvé de préparer un local convenable pour les sessions du parlement, ayant imposé à son excellence le devoir de considérer, pendant la vacance, le sujet important qu'embrassait l'adresse de cette chambre de la dernière session, relativement aux lieux où la législature devait à l'avenir tenir ses sessions, son excellence, en donnant effet à la demande contenue dans cette adresse, et en convoquant le parlement dans ce lieu, a donné une nouvelle preuve de son désir de se rendre aux vœux du peuple exprimés par l'organe de ses représentants ;

Que cette chambre espère avec son excellence, que les changements importants récemment introduits dans les lois de navigation impériales, et les améliorations opérées sur les canaux provinciaux tendront à avancer grandement les intérêts commerciaux de la province, et à diriger par la voie du St. Laurent une partie considérable de l'émigration de l'Europe vers ce continent ;

Que c'est avec beaucoup de plaisir que cette chambre apprend de la bouche de son excellence, que les nouvelles récentes d'Angleterre indiquent une amélioration marquée dans la valeur des effets canadiens sur le marché britannique ; et elle assure son excellence que, de son côté, elle n'omettra

rien qui puisse avoir l'effet d'augmenter cette confiance renaissante;

Que cette chambre sent toute l'importance qu'il y a pour ces colonies, de placer le commerce entre les provinces britanniques de l'Amérique du Nord sur le pied de la plus entière liberté; et elle se réjouit d'apprendre que son excellence, pendant la vacance, est entré en communication sur ce sujet avec les lieutenants gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et avec le gouverneur de Terre-Neuve, et d'assurer son excellence qu'elle est prête à donner au gouvernement exécutif les pouvoirs nécessaires pour les mettre en état de répondre avec libéralité aux avances des sœurs colonies;

Que cette chambre apprend avec plaisir qu'une mesure pour l'établissement du libre échange entre le Canada et les États-Unis, de certains articles du crû de chacun de ces pays, correspondante à celle qui a été passée sur le même sujet par la législature de cette province pendant sa dernière session, est maintenant soumise aux délibérations du congrès de ce pays;

Que cette chambre est heureuse d'apprendre que, par un acte passé dans la dernière session du parlement impérial, l'entier contrôle des postes intérieurs dans l'Amérique du Nord est transféré aux autorités provinciales; et elle est prête à adopter toutes les mesures ultérieures relatives à ce sujet qui pourront être nécessaires pour assurer aux habitants de ces provinces les avantages d'un tarif postal uniforme et peu dispendieux;

Que la convenance d'augmenter la représentation parlementaire de cette province ne manquera pas d'occuper de nouveau son attention;

Que cette chambre s'occupera avec la plus grande attention de toute mesure qui sera soumise à sa considération, basée sur le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de la richesse de la population croissante de la province, et l'aversion que soulève de plus en plus la peine capitale, font qu'il est devenu de la plus haute importance de donner au système de discipline établi dans cette institution et les prisons, toute l'efficacité possible pour la prévention du crime et la réforme des criminels;

Qu'elle sera heureuse de recevoir les communications des commissaires de sa majesté pour l'encouragement de l'exposition des produits de l'industrie de toutes les nations, qui devra avoir lieu à Londres en 1851, — lorsqu'elles ont été transmises à son excellence par le principal secrétaire d'état pour les colonies; et elle a la plus grande confiance que l'espoir exprimé par son excellence, que l'industrie et les productions du Canada seront convenablement représentées en cette occasion intéressante, ne sera pas déçu;

Que cette chambre est heureuse de voir que la pratique et la procédure de la cour de chancellerie du Haut-Canada ont été mises sur un pied plus propre à faciliter les affaires de la cour et à diminuer les frais pour les plaideurs;

D'assurer son excellence qu'elle ne manquera pas de prendre en sa plus sérieuse considération, comme étant d'une importance analogue, sinon égale, la juridiction et la pratique des cours inférieures dans la partie de la province dans la vue d'en étendre la sphère d'utilité, et de diminuer autant que possible les frais de justice;

Que les institutions municipales et la construction de prisons et de cours de justice dans le Bas-Canada, ainsi que les lois pour le choix et le rapport de jurés, et celle pour l'imposition de la propriété pour des fins locales dans le Haut-Canada, occuperont aussi sa sérieuse attention.

Que cette chambre ne manquera pas de donner sa plus sérieuse considération aux comptes publics de l'année dernière, et au budget de l'année courante, lorsqu'ils lui seront transmis par son excellence;

Que cette chambre reçoit avec une satisfaction particulière la recommandation de son excellence relative à une enquête sur les revenus et les dépenses de la province; et que la considération de cet important sujet ainsi présenté sous la plus haute sanction, ne manquera pas d'être accompagnée de résultats avantageux, tant pour dissiper des espérances illusives, que pour opérer tous les retranchements qui seront praticables, sans nuire à l'efficacité du service public;

D'assurer à son excellence qu'elle peut compter sur la bonne volonté de cette chambre à voter les subsides nécessaires pour le maintien du crédit public; et que de tous les devoirs qui se rattachent à l'accomplissement de ses fonctions législatives, c'est celui qu'elle regarde comme le plus sacré;

Que cette chambre partage l'opinion de son excellence que, dans l'exercice de la prérogative dont elle est revêtue, il était de son devoir de manifester la désapprobation de sa majesté contre la marche suivie par des personnes tenant des commissions sous le bon plaisir de la couronne, qui ont formellement avoué le désir d'amener la séparation de cette province de l'empire dont elle forme partie,

D'assurer son excellence que les vues émises par ces personnes et ceux qui agissent avec elles, ne trouvent d'écho chez aucune partie considérable des sujets canadiens de sa majesté;

Que la grande majorité du peuple de la province a donné au contraire dans cette occasion, des preuves non équivoques de loyauté envers la reine, et d'attachement pour la connexion avec la Grande-Bretagne. C'est de son propre parlement, que le peuple attend le redressement des griefs dont l'existence pourra être démontrée, et l'adoption des mesures d'amélioration propres à promouvoir son bonheur et sa prospérité; Et la confiance qu'il a placée dans la sagesse du parlement, cette chambre en est assurée, sera pleinement justifiée: tout en déracinant les abus, il n'échangera pas contre des innovations, des droits chers aux sujets britanniques, et n'abjurera pas ces principes de bonne foi, de morale et de liberté constitutionnelle, au respect scrupuleux desquels la Grande-Bretagne doit avec la grâce de Dieu, d'avoir échappé sans atteinte à des périls nombreux.

— La séance du 17 se termine ici.

TORONTO, mardi, 21 mai 1850.

Les débats sur l'adresse en réponse au discours du trône, ouverts par M. Fergusson vendredi, le 17 du courant, n'ont été repris que mardi le 21 du courant.

M. Prince ouvrit ce débat en proposant l'amendement suivant:

Que les 12e et 13e paragraphes commençant par les mots "Que cette chambre" et se terminant par ceux de "frais de justice," soient retranchés, et les suivants insérés à leur place: — "Que cette chambre est d'opinion que la province n'est pas en état de supporter les frais et les délais considérables qu'entraîne le mécanisme compliqué de la cour de chancellerie dans le Haut-Canada; que l'existence de la dite cour n'est pas requise, et qu'elle devrait être abolie; attendu qu'elle n'a pas répondu aux fins pour lesquelles elle a été créée dans le principe; et que les cours supérieures et inférieures de loi commune dans le Haut-Canada devraient avoir et posséder juridiction en équité."

Que les trois derniers paragraphes commençant par les mots "Que cette chambre," et se terminant par les mots "périls nombreux," soient retranchés, et les suivants insérés à leur place: — "Que cette chambre regrette que la politique de la Grande-Bretagne envers cette colonie, et la conduite du gouvernement provincial aient été de nature à donner sujet à un nombre d'habitants loyaux et honnêtes de ce pays de chercher, dans un changement de nos institutions, le remède aux maux dont ils se plaignent; et cette chambre ne peut reconnaître que l'expression de sentiments politiques, alors qu'elle n'est accompagnée d'aucune intention hostile contre la couronne et l'autorité suprême de la Grande-Bretagne, soit suffisante pour autoriser l'exécutif à destituer des personnes qui occupent des charges d'honneur; et que cette chambre est d'opinion qu'une telle conduite est propre à augmenter le mécontentement qui règne déjà."

Le discours est long, poursuivit le colonel, et il vaut à peu près autant que le papier qui le contient. Le temps de l'assemblée du parlement n'est pas du tout convenable spécialement pour les agriculteurs, les marchands et les autres représentants des classes industrielles, Il ne convient qu'à la majorité qui consiste en avocats et hommes de loi, vu que les cours sont finies et que ces messieurs ont des bourses pleines. Cette place (Toronto) est aussi la moins propre et la plus dispendieuse pour les assemblées du parlement. Le discours dit que les événements à Montréal ont imposé au gouverneur général la

nécessité de convoquer le parlement ici. Je pense qu'il y a en cela quelque chose d'inconsistant avec l'allégué que c'était en conséquence d'une adresse. Mais l'adresse de cette chambre à cet effet fut aussi imposée à Son Excellence. Cependant, j'aimerais à demander quelles sont les causes de ces événements ? Le ministre introduisit un bill odieux qui conduisit à ces excès. Mais même après ces événements, il était disgracieux pour le ministre d'aviser, il était disgracieux au chef du gouvernement de retraiter parce qu'il se croyait en danger. J'ai vu le grand duc de Wellington exposé à recevoir des morceaux de brique qu'on lui lançait ; mais je l'ai vu aussi refuser l'assistance qu'on lui offrait pour le protéger, s'avancer hardiment, et applaudi ensuite par la même populace qui l'avait lapidé, à cause de sa bravoure. A-t-on oublié que £100,000 ont été votés à Kingston pour ériger des bâtisses pour le parlement à Montréal ! Pourquoi, je le demande, ces bâtisses n'ont-elles pas été érigées ? Parce que l'argent a été réservé pour payer les rebelles, parce que cet acte était contemplé dès le commencement par l'hon. proc. gén. Est.

Le discours parle du nombre d'émigrants qui viendront en Canada par suite de l'abolition des lois de navigation. Ils y viendront peut-être, mais ils passeront bien vite dans un pays où les institutions sont plus libres qu'en Canada. Ils ne s'arrêteront pas dans une misérable colonie gouvernée par des hommes comme ceux qui siègent vis-à-vis, car en général, ces émigrants cherchent la liberté des institutions républicaines comme les progrès du temps.

Le paragraphe suivant parle des bons du Canada qui se vendent au pair. Je voudrais bien savoir de qui vient cette information. J'ai appris une histoire bien différente ; et si cela était vrai, je serais heureux d'apprendre, pourquoi il ne vient pas d'argent pour les railroads, comment se fait-il qu'il est impossible d'emprunter de l'argent pour compléter le grand railroad de l'ouest ?

Il y a juste douze mois que le bill de Réciprocité, qui est le point suivant du discours, est devant le Congrès américain, et le Congrès l'a rejeté en riant comme il le rejettera encore avec moquerie. L'hon. membre pour Lincoln déclara alors qu'il devait passer et qu'il passerait avant la fin de la session ; mais la session a fini et il n'est pas passé, et je ne pense pas qu'il passe encore. La notoriété publique a appris que l'hon. membre pour Kent et l'hon. membre pour Lincoln sont allés à Washington à ce sujet, et ils ont, sans doute, conversé avec des hommes d'influence. Pourquoi n'a-t-on pas d'information certaine de ces messieurs, ou de M. Tiffany, qui, je pense, a fait la commission triangulaire ? J'admets, cependant, que ce bill, s'il passe, sera une mesure très-précieuse, qui relèvera le pays de sa présente détresse. Mon seul doute est sur sa passation.

Je dirai peu de chose sur l'augmentation de la représentation mentionnée dans le discours. C'est un moyen d'accroître les dépenses énormes de la province. Quant au pénitencier, je m'objecterai aussi à l'appas qu'on y prépare. Je pense que la recommandation conduirait à créer plusieurs places de géoliers, et de visiteurs de pénitencier, places que je n'aime pas à voir établir. Je révoque aussi en doute le tact du chef du gouvernement, dans les remarques à ce sujet qui fournissent un encouragement aux pillards, aux meurtriers et aux voleurs, en les portant à croire qu'ils ne seront plus exposés au châtiment capital, quelque crime qu'ils

puisse commettre.

Quant à l'exposition industrielle, je pense que tout ce que le Canada peut envoyer se résume en ceci ; pièges à castor, raquettes, massues de guerre des sauvages, tomahawks, du blé à 3s 6d le boisseau, et de la laine à 8d par lb. ; les deux derniers articles comme preuve de prospérité. En outre, peut-être, une couple de procureurs généraux, je ne sais pas à quel prix !

Je n'ai pas lu les nouvelles règles de la cour de Chancellerie ; mais j'ai appris d'un avocat très judiciaire que les d'anciennes ont été doubles des nouvelles règles, de ce qu'elles avaient été avant. Cependant *délendu est Carthago*, — la cour de chancellerie doit être abolie, mon premier amendement tend à cela. A New-York les pleins pouvoirs équitables sont donnés aux cours de droit commun et sont exercés d'une manière simple et à bon marché, — d'une manière, par conséquent, tout-à-fait opposée au système de la cour de chancellerie.

J'espère que le bill des cotisations sera préparé de manière à égaliser les cotisations ; et j'espère aussi que sous l'article des retranchements, on commencera par les salaires des ministres et qu'on n'oubliera pas surtout celui du Gouverneur Général.

J'ai maintenant à dire un mot du paragraphe qui a rapport aux annexionistes. Je déclare que nul ne menace, — ni même un déploiement d'artillerie, m'empêchera d'agir librement comme citoyen du monde, et comme sujet anglais. Je prétends que les messieurs qui ont signé l'adresse annexioniste avaient parfaitement droit de le faire. Le manifeste n'était qu'une pétition, bien que peut-être sous une autre forme que celle d'une pétition ; et la cinquième section du bill des droits déclare que tout homme doit avoir le droit libre de pétitionner sans emprisonnement ou censure. Je ne trouve pas que ceux qui ont rejeté la prière de cette pétition aient mal fait ; mais depuis les jours de Jacques II, il n'y avait pas eu d'acte plus outrageant que celui par lequel des ministres ont déclaré que des hommes avec une position plus noble que la leur dans le pays ne devaient pas oser dire leurs besoins et leurs désirs, paisiblement et respectueusement, tant que les ministres n'auront pas sanctionné les pétitions. Alors j'aimerais à savoir quelle magnanimité le gouvernement a déployée, dans le mode de destituer les hommes qui s'annoncent franchement et convenablement comme les annexionistes et les indépendants l'ont fait ? Il est mort récemment un homme, l'un des plus braves défenseurs peut-être des droits du peuple, — un Daniel O'Connell. Jusqu'où n'est-il pas allé dans la défense de ce qu'il considérait être les droits populaires ? Il fut même poursuivi et condamné pour sédition ; cependant l'Angleterre a-t-elle commis la bassesse d'oter la robe de soie de dessus les épaules de ce Monsieur ? Non, elle ne l'a pas fait. Ainsi des Magistrats. La misérable suite du parti maintenant au pouvoir est maintenant sur les listes, même les plus ignorants, tandis que des hommes de capacité et d'expérience sont destitués de leurs commissions, parcequ'ils ont eu le courage d'exprimer leur opinion franchement. Dans ce qui regarde ma destitution et celle de Mr. Dixon, je puis dire que la conduite du gouvernement est vilaine, le terme lui convient.

Le discours en entier ne contient rien que tout le monde ne sache ; rien qu'on puisse désirer apprendre. C'est tout simplement une pièce de *Dutch Summery*. Il ne peut venir rien de bon d'un minis-

ère qui a pu fabriquer un tel document ; il ne peut être que cruel, injuste, inconstitutionnel et bas.

M. Prince finit par proposer la partie de son amendement qui a rapport à la cour de chancellerie.

*Minerve.*

(*A Continuer.*)

### Affaire de Routines.

TORONTO, Mardi, 21 Mai, 1850.

Pétitions reçues et lues :—

De François Laliberté, et autres, du district de Montréal, demandant que l'acte de la dernière session, chap. 127, soit amendé de manière à mettre sur le même pied tous les vaisseaux qui naviguent entre Québec et Montréal, et à autoriser les pilotes qui n'ont point de licence, à exercer leur état sans aucune restriction.

De Augustin St. Louis, et autres, propriétaires et capitaines de vaisseaux à vapeur et autres embarcations, demandant la réduction du tarif de droits imposés au port de Montréal, sur les vaisseaux qui naviguent entre Montréal et Québec.

De la corporation du séminaire de Nicolet, demandant une allocation en faveur de la dite institution.

De O. Raimond, et autres, pilotes autorisés à naviguer sur le fleuve St. Laurent entre Montréal et Québec, demandant un acte d'incorporation, et à rester sous la surintendance de la maison de la Trinité de Montréal.

Du conseil municipal du comté de Portneuf, demandant l'abolition ou la réduction du tarif imposé sur les personnes qui naviguent sur le St. Laurent au port de Montréal.

De Godefroi Petit-Lamarche, et autres, de la paroisse de Ste. Anne du bout de l'Isle, Montréal, exposant les maux et abus qui résultent de l'intempérance, et les avantages que donnerait une loi pour les réprimer.

De Amable De Varennes, et autres, censitaires du domaine de la couronne, propriétaires des terres sur les bords de la rivière Lorette, demandant une allocation pour élargir le lit de la dite rivière, afin d'empêcher les eaux de déborder sur leurs terres.

De Jean Piamondon, et autres, de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, demandant une allocation aux fins de macadamiser le chemin qui conduit au moulin appartenant au gouvernement dans la dite paroisse, et que le dit chemin soit placé sous le contrôle des syndics des chemins à barrières de Québec.

De Jean-Baptiste Pagé, et autres, de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, dans les comtés de Portneuf et Québec, demandant qu'un acte soit passé pour indemniser les jurés assignés pour assister aux procès criminels.

De Charles Timony, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Giles, et de L. Grenier, et autres, demandant un acte pour indemniser les jurés assignés pour assister aux procès criminels.

Du Révérend P. Patry, et autres, des paroisses de Ste. Geneviève et St. Stanislas, comté de Champlain, demandant une aide pour ouvrir et compléter certains chemins dans les dites paroisses et autres environnantes.

De E. Boudreau, M. D., et autres, du comté de Saguenay, demandant une aide pour compléter le chemin depuis la baie des Ha! Ha! jusqu'à St. Urbain de la baie St. Paul, et que des commissaires soient nommés pour fixer la ligne que l'on doit suivre.

De William H. Lemoine, écuyer, et autres, de

Côte de Beauport, comté de Montmorency, demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de Québec à compléter un certain chemin et à construire deux ponts sur la rivière St. Charles, nonobstant l'acte de la dernière session, chap. 115.

De P. T. Dupont, et autres, de la paroisse de St. Roch de Port Joli, comté de l'Islet, demandant qu'il soit ouvert un chemin sur la ligne récemment tracée sous la direction du département des terres de la couronne, entre les seigneuries de St. Jean Port Joli et St. Roch, dans le dit comté, jusqu'à la ligne provinciale, et demandant l'arpentage et le partage des terres contigues à la dite ligne.

De Jean Baptiste Mercier, et autres, de la paroisse de St. Pierre de la Rivière du Sud, comté de l'Islet, demandant que l'on ouvre et complète certains chemins et un pont dans le dit comté.

Du Révérend C. L. Vinet, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de St. Constant, demandant l'adoption de certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

De P. Demers, et autres, tant en leur propre nom qu'au nom d'autres propriétaires et agriculteurs de la seigneurie de Lauzon, demandant que les terres de la dite seigneurie soient exemptées de payer certains cens et rentes foncières seigneuriales tant pour le passé qu'à l'avenir, et l'adoption de certaines mesures relativement aux terres incultes dans la dite seigneurie qui ont été concédées à des personnes qui sont maintenant absentes.

Du Révérend P. H. Jean, et autres, membres de la société de tempérance de St. Joseph de la Pointe-Lévi, demandant qu'il soit pris des mesures pour réprimer l'intempérance.

De William Patton, écuyer, et autres, capitaines et propriétaires de vaisseaux, dans le district de Québec et autres, demandant l'abrogation de cette partie d'un acte de la dernière session qui les oblige d'employer des pilotes licenciés sur le fleuve St. Laurent.

Du Rév. J. Auclair, et autres, membres de la société de tempérance, et autres de la paroisse de Ste. Marie, Nouvelle-Beauce, demandant l'adoption de certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

De P. C. Levasseur, et autres, de la paroisse de St. Jean-des-Chaillons, comté de Lotbinière, demandant une loi pour indemniser les jurés qui sont assignés pour assister aux procès criminels.

De Charles Cazeault, et autres, mesureurs de bois du district de Québec, demandant certains amendements à l'acte qui règle l'inspection et le mesurage du bois, des mats, espars, douves et autres articles de même nature.

De Pierre Gauvreau, et autres, président, directeurs et membres de la Société de bienveillance des ouvriers de Québec, demandant un acte d'incorporation.

L'hon. M. Boulton propose qu'une adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, demandant copie de tous les rapports faits par le procureur-général du Haut-Canada, au sujet de tout et chaque bill passé par les deux chambres du parlement durant la dernière session, et réservé à la sanction de Sa Majesté, ensemble avec tous les papiers et documents auxquels il y est fait allusion ou qui les accompagnaient, et qui ont été transmis au gouvernement de Sa Majesté.

Pour : Messieurs Badgley, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Cameron de Cornwall, Cayley

Chauveau, Christie, De Witt, Hopkins, Lyon, Sir Allan MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Papineau, Prince, Robinson, Seymour, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, et Stevenson.—21.

*Contre* : Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Durham, Taché, Thompson, et Viger.—42

M. Scott, des Deux-Montagnes, introduit un bill pour amender l'acte passé durant la dernière session pour l'amélioration de la rivière du Chêne, dans le comté des Deux-Montagnes ; seconde lecture, demain.

M. Chabot introduit un bill pour amender et consolider les dispositions contenues dans les ordonnances pour incorporer la cité et ville de Québec, et pour accorder de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville ; seconde lecture, le 29 du courant.

Sir Allan N. MacNab introduit un bill pour exclure les personnes des charges qu'ils auront contribué à créer ou dont ils auront augmenté les émoluments ; seconde lecture, le 29 du courant.

L'hon. M. Badgley introduit un bill pour amender et consolider les lois criminelles de cette province ; seconde lecture, le 3 juin prochain.

Aussi, un bill pour établir un code de procédures criminelles dans cette province ; seconde lecture, 3 juin prochain.

L'hon. M. Boulton demande la permission d'introduire un Bill pour fixer le temps et le lieu de la réunion du parlement.

*Pour* :—Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur-général Baldwin, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Boutillier, Burrill, Cameron de Cornwall, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Davignon, De Witt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Mongenais, Papineau, Polette, Price, Prince, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Seymour, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, Thompson, et Viger.—59.

*Contre* :—Messieurs Flint, Morrison, Nelson, Notman, Richards, et Smith de Durham.—6.

Mercredi, 22 Mai, 1850.

M. l'orateur met devant la chambre les comptes des maisons de la Trinité de Québec et de Montréal pour l'année expirée le 31 décembre, 1849.

Et aussi, les comptes des syndics des chemins à barrières de Montréal, du 1er décembre 1848, au 31 décembre, 1849.

Vingt-trois pétitions sont présentées et mises sur la table.

L'Orateur informe la chambre que William Locker Felton et Joseph Gibb Robertson, écuyers, ont donné le cautionnement requis par la loi au sujet de

P'élection contestée du comté de Sherbrooke.

Sur motion de l'hon. M. Baldwin,

*Résolu*.—Que dans la présente session du parlement, jusqu'à ce que l'adresse de cette chambre, en réponse au discours prononcé par son excellence à l'ouverture de la session, ait été adoptée, et que la présentation en ait été ordonnée, il sera disposé de l'ordre du jour pour prendre en considération le discours sur l'adresse, ou toute proposition relative à la dite adresse, ou amendement à icelle, ou l'ajournement des débats sur telle considération, proposition ou amendement qui sera entré sur le livre des ordres du jour, avant que la chambre procède aux affaires de routine, conformément à l'ordre permanent de cette chambre, ou sur aucune des motions dont avis aura été donné sur le livre des ordres du jour.

La chambre a repris les débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé hier par M. Prince, à la motion pour une adresse en réponse aux discours de son excellence, lequel amendement était.—Que les 12e et 13e paragraphes commençant par les mots "Que cette chambre" et se terminant par ceux de "frais de justice," soient retranchés, et les suivants insérés à leur place :—"Où cette chambre est d'opinion que la province n'est pas en état de supporter les frais et les délais considérables qu'entraîne le mécanisme compliqué de la cour de chancellerie dans le Haut-Canada ; que l'existence de la dite cour n'est pas requise, et qu'elle devrait être abolie, attendu qu'elle n'a pas répondu aux fins pour lesquelles elle a été créée dans le principe ; et que les cours supérieures et inférieures de loi commune dans le Haut-Canada devraient avoir et posséder juridiction en équité."

Et le dit amendement étant lu de nouveau ; sur motion de M. Smith de Frontenac, les mots "attendu qu'elle n'a pas répondu aux fins pour lesquelles elle a été créée dans le principe" ont été retranchés.

La question étant alors mise sur l'amendement, tel qu'amendé, la chambre s'est divisée :—

*Pour* :—Messieurs Badgley, Boulton de Norfolk, Christie, Gagy, Hopkins, Johnson, Lyon, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Papineau, Prince, Sanborn, Seymour, Smith de Frontenac, et Stevenson.—17.

*Contre* :—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, Boulton de Toronto, Boutillier, Cameron de Cornwall, Cartier, Cauchon, Chabot, Davignon, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott (des Deux-montagnes), Smith (de Durham), Smith (de Wentworths), Taché, Thompson, et Viger.—45

M. Smith de Frontenac propose alors en amendement à l'adresse proposée, Que le 12e paragraphe du projet d'adresse soit omis, et les mots "Que l'échelle suivait laquelle la cour de chancellerie a été établie en vertu de l'acte de la dernière session et le surcroît de dépenses dont le public est chargé pour son maintien, sont hors de toute proportion avec les ressources de la province et les besoins de ses habitants," soient insérés à la place.

*Pour* :—Messieurs Badgley, Boulton (de Toronto), Cameron (de Cornwall), Christie, DeWitt, Gagy,

Hopkins, Johnson, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Papineau, Prince, Robinson, Seymour, Smith (de Frontenac) et Stevenson,—

*Contre*:—Messieurs Armstrong, le proc. général Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Davignon, le sollicit. général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, le proc. général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Durham, Taché, Thompson et Viger.—39.

L'hon. M. Robinson propose en amendement à l'adresse proposée, qu'après le mot "justice" à la fin du 13<sup>e</sup> paragraphe, les mots suivants soient insérés: "Que les frais de construction et d'entretien des prisons et des cours de justice dans le Bas-Canada devraient être payés au moyen de taxes locales, et n'être pas comme ci-devant à la charge du trésor public."

*Pour*:—Messieurs Badgley, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Cameron de Cornwall, Hopkins, Malloch, McConnell, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Smith de Frontenac et Stevenson.—13.

*Contre*:—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Cameron (de Kent,) Cartier, Cauchon, Chabot, DeWitt, le sollicitateur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Fourquin, Guy, Guillet, Hincks, Halmes, Jobin, Lacoste, le procureur-général Lafontaine, Laterrière, Laurin, Lemieux, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Scott (des Deux-Montagnes,) Taché, et Viger.—37.

L'hon. M. Boulton propose en amendement au projet d'adresse, que tous les mots après "augmenter" dans le 9<sup>e</sup> paragraphe, soient retranchés, et que les mots suivants soient insérés à leur place "graduellement la représentation parlementaire de la province suivant la population, et suivant une franchise plus étendue ne manquera pas d'occuper son attention, aussi bien que l'extension du principe électif au conseil législatif, principe que cette chambre a vu avec beaucoup de satisfaction recommandé récemment par le gouvernement de de sa majesté au parlement impérial, en rédigeant une constitution nouvelle pour l'une des colonies sœurs;"

Et des débats s'étant élevés sur le dit amendement, ils ont été ajournés à demain.

Les autres ordres du jour sont ensuite remis à demain. Et à minuit et demi, la chambre s'ajourne.

Judi, 23 Mai, 1850.

M. Polette obtient un congé d'absence pendant quinze jours, pour affaire urgente.

Sur motion de l'hon. M. Baldwin,

Résolu,—que demain étant le jour fixé pour célébrer la naissance de sa majesté, cette chambre, lorsqu'elle s'ajournera, s'ajourne à lundi prochain.

La chambre reprend les débats sur l'amendement proposé hier par l'hon. M. Boulton à la motion de M. Fergusson, pour voter une adresse en réponse au discours de son excellence, lequel amendement "comporte " que tous les mots après "augmenter" dans le 9<sup>e</sup> paragraphe, soient retranchés, et que les mots "graduellement la représentation parlementaire de la province suivant le chiffre de la population, et suivant une franchise plus étendue ne manquera pas d'occuper son attention, aussi

" bien que l'extension du principe électif au conseil " législatif, principe que cette chambre a vu beau- " coup de satisfaction recommandé récemment par " le gouvernement de sa majesté au parlement im- " périal, en rédigeant une constitution nouvelle " pour l'une des colonies sœurs," soient insérés à leur place.

Et le dit amendement étant de nouveau lu; et la question étant mise, la chambre s'est divisée:

*Pour*:—Messieurs Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Cameron de Kent, Christie, DeWitt, Holmes, Hopkins, Johnson, McConnell, Papineau, Prince, Sanborn, et Smith de Frontenac.—13.

*Contre*:—Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cameron de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Davignon, le sollicitateur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, (Scott des Deux-Montagnes,) Seymour, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, Thompson, et Viger.—51.

M. Malloch propose que la considération ultérieure de la question principale soit remise à lundi prochain; rejeté sur division.

L'hon. M. Boulton propose en amendement au projet d'adresse, que les mots " lorsqu'ils lui seront " transmis par son excellence" dans le 15<sup>e</sup> paragraphe, soient retranchés, et les mots " qu'elle " désire voir immédiatement soumettre, afin d'avoir " amplement le temps, dès le commencement de la " session, de les examiner avec cette attention déli- " bérée que la chambre peut rarement accorder à " une période plus avancée," soient insérés.

*Pour*:—Messieurs Badgley, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Cameron de Cornwall, Cameron de Kent, Cayley, Christie, DeWitt, Hopkins, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Papineau, Prince, Robinson, Seymour, Smith de Frontenac, et Stevenson.—20.

*Contre*:—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le sollicitateur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott (des Deux-Montagnes,) Smith de Wentworth, Taché, Thompson, et Viger.—44.

L'hon. M. Boulton propose de nouveau en amendement au projet d'adresse, que tous les mots après " ne manquera pas" dans le 16<sup>e</sup> paragraphe, soient retranchés et les mots " d'effectuer dans les dépenses disproportionnées du gouvernement des réductions assez considérables et étendues pour convaincre le pays du zèle avec lequel le parlement a entrepris de remplir ce devoir si important pour les électeurs, sans aucunement nuire à l'efficacité du service public," y soient ajoutés.

*Pour*:—Messieurs Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton de Toronto, Cameron de Cornwall, Cameron de Kent, Cayley, Christie, DeWitt, Hopkins, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Meyers, Papineau, Prince, Robinson, Sanborn, Seymour, Smith

de Frontenac, et Stevenson.—20.

**Contre** :—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Sauvageau, Scott (des Deux-Montagnes,) Smith de Wentworth, Taché, Thompson, et Viger.—38.

Et la chambre ayant continué à siéger après minuit, vendredi matin,

Vendredi, 24 Mai, 1850.

Sur motion de Sir Allan N. MacNab, il a été résolu que la considération ultérieure de la motion pour une adresse en réponse au discours de son excellence, soit remise à lundi, ce jour étant le jour anniversaire de la naissance de notre très gracieuse souveraine, que les fidèles sujets de sa majesté les communes du Canada désirent célébrer avec toutes les démonstrations convenables d'attachement à la personne et au gouvernement de sa majesté.

Les autres ordres du jour sont remis à lundi prochain.

La chambre s'est alors ajournée à lundi prochain à dix heures du matin.

### TENURE SEIGNEURIALE.

PROVINCE DU CANADA, }  
District de Québec. }

Assemblée spéciale du conseil municipal de la corporation du Village Montmagny, tenue le onzième jour du mois d'avril 1850, à 7 heures P. M.

Présents : Louis Fournier, écuyer, maire ; MM. les conseillers Joseph Marmette, Louis-Charles Couillard Dupuis, Jean-Stanislas Vallée, Thomas Nicolle, François Gendreau.

Sur motion de M. François Fournier, secondé par le Dr. Marmette,

**Résolu**—Que les membres de ce conseil ont vu avec plaisir que depuis plusieurs années et spécialement depuis un an la question de la tenure seigneuriale occupe sérieusement l'attention des habitants de cette province, et que tous les hommes éclairés et véritablement amis du progrès et du développement de l'industrie de ce pays n'ont qu'une voix unanime pour en demander des modifications ou restrictions suffisantes pour en détruire les effets pernicious ou complète abolition.

Sur motion de M. Vallée, secondé par M. Nicolle,

**Résolu**—Que ce conseil concourt fermement dans les résolutions adoptées au conseil municipal du comté de l'Islet à sa dernière séance, qu'il considère comme un précis clair et succinct des considérations à être soumises à la législature à sa prochaine session, où la voix de l'opinion publique, trop longtemps comprimée par la crainte et l'influence des seigneurs, doit trouver enfin un puissant écho.

Sur motion de M. Gendreau, secondé par M. L. C. Dupuis.

**Résolu**—Que chaque comté du Bas-Canada doit imposer au membre qui le représente, comme mission spéciale à la prochaine session, la modification ou la suppression de ces lois créées pour un temps qui n'est plus, et qui sont devenues aujourd'hui un des plus puissants obstacles à l'avancement du pays ;

et que le peuple doit regarder comme indigne de sa confiance tout membre qui, par des motifs d'intérêt personnel, travaillera ou votera en opposition à cette mesure.

Sur motion de M. Gendreau, secondé par M. Nicolle,

**Résolu**—Que MM. les éditeurs du *Canadien*, du *Journal de Québec* et de l'*Ordre Social* soient priés de publier les présentes résolutions.

Signé, L. FOURNIER,  
Maire,

F. X. GENDREAU,  
Sec.-Trés.

### CORRESPONDANCES.

M. Damase R.—St. Eustache.—Journaux expédiés. Ce n'est pas notre faute, si vous n'avez pas reçu notre feuille.

M. Ant. P.—Pointe Levy.—Lettre reçue ; journaux expédiés aux nouveaux abonnés. Vous recevrez tel que vous le désirez, les numéros pour chacun des abonnés de votre localité.

M. J. B. R.—Montréal.—Lettre reçue. C'est bien.

M. Vital T.—Malbaie.—Lettre reçue ; journaux expédiés au nouvel abonné.

J. A. M.—écr. M. D.—St Augustin, (District de Montréal.)—Lettre reçue ; nous acceptons bien volontiers vos offres. Journaux expédiés aux 4 nouveaux abonnés. On vous écrira plus tard.

M. A. D.—Inst. Répétigny.—Nous avons reçu votre lettre. Nous sommes chagrin de n'avoir point publié l'avis contenu dans votre lettre. C'est oublié de notre part.

M. J. B. R.—Montréal.—Lettre reçue ; journaux expédiés aux nouveaux abonnés.

F. L. M.—écr. N. P.—Ste Anne.—Lettre et argent reçus. Nous vous expédions par la maille de ce jour, l'impression que vous désirez.

M. O. T.—St. Prosper.—Lettre reçue ; journaux expédiés.

M. Ildore B.—Inst. Deschambault.—Lettre reçue ; journaux expédiés aux 6 nouveaux abonnés. Merci, monsieur de votre zèle. La paroisse de Deschambault marche à grand pas vers l'éducation.

A. T. M.—écr. Kamouraska.—Lettre et argent reçus ; journaux expédiés aux nouveaux abonnés. Agréer nos remerciements pour nous bonté. Pour ce qui à rapport à l'expédition du journal, nous vous repons que ce n'est pas notre faute. Le journal est déposé régulièrement au bureau de poste à Québec, alors c'est dans l'administration des bureaux intermédiaires qu'il faut en attribuer la cause.

P. H.—écr N. P. Yamachiche.—Lettre reçue ; journaux expédiés. Nous allons adopter le mode que vous nous suggérez.

A. L.—scr Marchand.—Trois-Rivières.—Lettre reçue ; journaux expédiés aux 4 nouveaux abonnés.

D. L. B.—écr.—Islet—Lettre et argent reçus.

Messire N. G.—Percé.—Lettre et argent reçus ; journaux expédiés aux trois nouveaux abonnés. Nous acceptons avec plaisir vos offres bienveillants.

## L'ORDRE SOCIAL.

“C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.”

QUÉBEC, VENDREDI, 31 MAI, 1850.

### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'ORDRE SOCIAL.

Lettre II.

Toronto, 25 mai, 1850.

Mr. le Rédacteur,

Dans ma dernière correspondance je vous ai promis de vous donner un aperçu du Haut-Canada, je m'efforce aujourd'hui de commencer cette tâche en laissant notre bien-aimé pays sur la rive nord. Le premier comté sur le fleuve est celui de Glengarry, en face de celui de Beauharnais ; c'est dit-on, avec le comté de Prescott, en arrière, les deux plus fertiles du Canada ouest jusqu'à la Baie de Quinté, au-dessus de Kingston. Stormont est le comté voisin et c'est d'ici que le grand fleuve remplace la ligne 45, et devient la limite naturelle entre les Etats-Unis et l'Amérique Britannique. On entre bientôt dans le canal de Cornwall qui a onze miles de long, a sept écluses à sas et a coûté à peu près £60,000. Ce canal est destiné à éviter les rapides appelés les gallops, le long saut, le rapide plat de la pointe des Iroquois. Quand nous sommes entrés dans le canal de Cornwall il était nuit, et je passai environ une heure de ce temps si favorable à la méditation dans une délicieuse rêverie. Je me transportais en imagination au temps où tout ce pays, peuplé aujourd'hui, n'était qu'une forêt primitive parcourue par des guerriers à la poursuite des animaux sauvages ou de leurs ennemis. Je repassais dans mon esprit les cours aventureuses de nos pères dont le souvenir se présente à chaque pas dans des noms, des appellations pittoresques laissés par eux et conservés pour la plupart ; rien de mieux que ce mot, les gallops, pour peindre un rapide dont les eaux impriment au canot du voyageur les allures d'un coursier qu'emporte une course folle et capricieuse..... mais la main de l'homme a creusé des voies dans lesquelles des navires passent là où le chevreuil brouillait la feuille du cormier, le guerrier sauvage a disparu et le voyageur a pris ces endroits pour suivre des routes plus aventureuses et moins connues.

Voici la petite ville de Cornwall, à laquelle des Hauts-Canadiens donnent une population d'environ 2,500 âmes, le nom Français de l'endroit est Pointe maligne. Cornwall est un de ces bourgs qui envoient un membre au parlement ; il s'y publie un journal. La fin du Canal se nomme le *Dickenson's landing*, et dans le Haut-Canada il y a à chaque pas un endroit appelé landing de M. un tel et un tel. En fait d'appellation nos voyageurs sont des Hommes comparés à tous les marchands d'ici.

Nous passons les villages de Moulinet, (français) Chrysler, Mariatown, Matilde dans les comtés de Stormont, Dundas et Greenville pour arriver à Prescott.

Dans l'intérieur sont les comtés de Prescott dont j'ai déjà parlé et où se trouvent les célèbres sources minérales de Caledonia et le comté de Russell qui

tous deux bornent au Nord à la Rivière Ottawa.

Prescot est une pauvre petite ville qu'on appellerait un grand village dans le Bas-Canada. Prescott est devenu célèbre depuis les troubles de 1837 et 38 ; c'est à quelques arpents du bourg qu'eût lieu en 39 la bataille de Wind-Mill-Point où fut pris prisonnier le malheureux Van-Schoultz et plusieurs autres. Le moulin et les quelques maisons en pierre qui servaient de retranchements et de redoutes aux insurgés, sont encore dans l'état de ruine où le combat les a laissés, brûlés et démantelés. Il y a à Prescott des fortifications où une petite garnison est constamment tenue. Ici les deux pavillons rivaux sont voisins ; le pavillon Anglais arboré au mat du Prescott, les étoiles brillent à celui d'Ogdensburgh : C'est ici qu'en 1837 et 39 le léopard Anglais et l'aigle Américain se mesuraient des yeux. Ogdensburgh la ville Américaine est juste en face de Prescott, sur la rive sud du Fleuve. S'il fallait juger de la prospérité future des deux pays par un coup d'œil rapide jeté du milieu du Fleuve sur la rive Canadienne et la rive Américaine aux deux villes et dans leur voisinage, nul doute que la supériorité ne dut être donnée à la rive Américaine. La ville Américaine est plus grande et plus belle que la ville Canadienne, et ses environs présentent plus de fermes, ce qui d'ailleurs se suppose du fait que je viens d'annoncer ; mais aussi c'est la seule ville Américaine et le seul village important du côté Américain jusqu'au Lac Ontario, tandis que le côté Canadien présente plusieurs grands villages et une ville, Brockville, de la même importance à peu près que Ogdensburgh. Les établissements sur les deux rives depuis St Régis jusqu'au lac sont à peu près les mêmes, meilleurs d'un côté en certains endroits, moins bons du même côté en certains autres. Si l'on juge de la valeur du Pays par ce que l'on voit et ce que l'on peut recueillir de renseignements, ni l'une ni l'autre des deux rives ne peut éviter la comparaison avec les établissements de notre Canada-Est, comme l'on dit ici.

Dans ma prochaine correspondance, je vous conduirai de Prescott à Toronto, j'espère, et après vous être arrêté à Toronto, je vous ferai part d'une excursion au lac Simcoe.

Dans l'ordre politique rien de bien important n'est arrivé. La discussion de l'adresse n'est point terminée encore. Les partis se divisent ainsi : les ministériels qui forment la grande majorité à tout prendre, les conservateurs au nombre d'à peu près 15 ; les annexionnistes au nombre de 5 à peu près, les réformistes outrés au nombre de 3, et un indépendant, le colonel Prince.

Je distingue les conservateurs des torys, et cette distinction va de plus en plus se dessinant : et vous verrez bientôt, je crois, MM. Sherwood et Cameron faire une opposition raisonnée et honnête, ce qu'ils appellent *a fair opposition*, et laisser l'opposition échevelée et malhonnête à sir Allan et à ses quelques adhérents. Dans les questions sur l'indépendance et l'annexion tous les partis excepté 6 membres voteront seuls contre le ministère ; quand il s'agira de réformes outrées sur des questions de cabinet, plusieurs annexionnistes et quelques conservateurs voteront avec le parti ministériel.

Un seul homme votera constamment en opposition au ministère *per fas et nefas*. C'est M. Papineau à qui l'éloquence, toute puissante qu'elle est, manque à la fureur et à la haine et à l'ambition qui le possèdent. Dernièrement il disait publiquement en chambre, en Anglais, au peuple de Toronto qu'aucun de ses

compatriotes, ses collègues, ne comprend les questions sur lesquelles ils votent cependant tous aveuglément à la suite de l'administration. La malice se ferme et je vous dis,

Tout à vous,  
J. C. T.

TORONTO, 24 mai, 1850.

Monsieur le Rédacteur,

Jamais une administration ne s'est présentée devant le pays avec autant de confiance que la présente. Sa conduite pendant la vacance a encore ajouté à sa glorieuse majorité. Celle de Sir Allan McNab et du colonel Prince depuis l'ouverture du Parlement, a tellement dégouté leurs amis que M. Sandborn le représentant annexioniste du comté de Sherbrooke, a déclaré ouvertement qu'il ne pouvait se ranger dans l'opposition; qu'il était étonné de voir la conduite des chefs de l'opposition; qu'il *promettait son appui à l'administration*; qu'il savait et qu'il était convaincu que *personne dans le pays ne pourrait remplacer les hommes qui composent actuellement l'administration*; qu'il avait confiance en eux. M. Gury a dit à peu près la même chose.

Sir Allan McNab a répété de nouveau, mercredi, ce qu'il a dit dans les débats sur le bill d'indemnité pendant la dernière session, en y ajoutant des observations sur le clergé catholique; mais le Dr. Nelson lui a répondu de manière à le couvrir de honte.

M. Ross, représentant de Megantic a fait son début par un excellent discours dans lequel il n'a pas épargné le parti *Gribouille* (*clear grits*) dont le cri actuel est l'économie, mais qui cependant désirerait beaucoup monter au pouvoir s'il était possible; ce qui est peu à craindre.

Je pense qu'aux prochaines élections générales, aucun membre de ce parti ne sera élu. Ce parti sait très bien que le ministère a l'intention d'introduire une mesure pour la réduction des dépenses publiques; mais il a la bonhomie de croire que cette mesure sera due à leurs efforts; mais il le reconnaîtra son erreur avant qu'il soit longtemps.

Que les *Gribouilles* parlent moins en Chambre et n'entravent pas le gouvernement, le pays gagnera par cela seul sur les dépenses législatives une réduction considérable. Qu'ils n'oublient pas que chaque discours d'une heure coûte £100 à la province.

La réponse au discours du trône passera en dépit de tous les amendements des *Gribouilles*, à une majorité de plus des trois quarts de la Chambre. Ce fait seul parlera hautement et en ce pays et en Angleterre où nos bons du Trésor (*debentures*) se vendent à prime et sont en grande demande. Ce fait prouvera que non seulement le pays mais encore que l'Angleterre ont foi en la présente administration.

J'ai oublié de vous dire que M. Papineau a fait un discours; c'est une répétition de la vieille histoire que vous savez. Il n'a fait autre chose que de s'attaquer à ses anciens amis qui devraient lui être chers, et que néanmoins il paie de la plus noire ingratitude. N'est-ce pas à eux qu'il doit son retour au pays? Il aime bien mieux plutôt que de s'attacher à eux, plutôt que de jouir de l'estime de tous les vrais amis du pays, s'entourer d'une troupe de jeunes gens sans religion qui dirigent l'*Avenir*.

Papineau est un homme perdu aux yeux du peuple de cette province.

Hier au soir, la chambre a repris les débats sur l'adresse. Prince et Papineau ont fait chacun un dis-

cours d'une couple d'heures qui seront reproduits par les journaux. Vous serez étonné de la conduite de Papineau qui s'est ligé avec les chefs de l'opposition pour parler seulement pour gaspiller le temps. Qu'il n'oublie pas ainsi que ses chers amis Prince et McNab, qu'ils sont des fardeaux pour le pays, que leurs discours coûtent à la province £500 par jour.

La Chambre s'est ajournée à deux heures ce matin et a donné trois vigoureux hurrahs pour la Reine. M. DeWitt a pris part à cette démonstration de loyauté aux acclamations des spectateurs. Aujourd'hui est l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté; c'est comme vous le pensez un jour de fête. Ce soir il y aura illumination, et feu d'artifice. La chambre reprendra lundi les débats sur l'adresse.

A la hâte.

V. W.

M. Papineau, comme on le voit par le compte rendu des séances du parlement, continue toujours à voter avec ses chers et honnêtes amis, le chevalier McNab, et le colonel Prince qui, en 1837, faisait fusiller les alliés de M. Papineau, faits prisonniers. Grâce au ciel, M. Papineau, est le seul nom Canadien Français que l'on rencontre dans le parti tory. M. Papineau qui n'a plus aujourd'hui de Canadien que le nom semble avoir pris pour dernière tâche de couvrir son nom de honte et d'ignominie. Si tel est son but, nous lui disons sans crainte qu'il doit être content, car il l'a déjà atteint.

M. Fortier représentant du comté de Nicolet a donné avis qu'il proposera qu'un comité soit nommé pour s'enquérir de l'éducation élémentaire en cette province.

Le *Witness* ne peut digérer la réunion des Evêques Papistes tenue dernièrement à Montréal dans le but de nommer un agent à Rome et un "agent à Toronto, pour surveiller la manufacture de lois (law making) au grand détriment des Protestants."

Le rédacteur du *Witness* se croit depuis longtemps l'hyperbole promise. Il faut avoir des lecteurs qui soient bien ignorants et bien crédules pour leur servir un pareil plat. Le *Witness*, sans doute, donnera au public le nom de ce surveillant Papiste.

#### ARRIVÉE DE L'ASIE.

##### Nouvelles d'Europe.—JUSQU'AU 18 MAI.

**Angleterre.**—Le marché des céréales est ferme. Les produits américains ont éprouvé une hausse, les manufactures reprennent de l'activité.—Le choléra a reparu en Irlande.

Les relations politiques de l'Angleterre offrent de jour en jour un aspect plus sérieux. L'affaire Grecque est réglée, mais non de manière à produire la paix, la France et la Russie paraissant mécontentes de cet arrangement.

**France.**—L'agitation produite par la nouvelle loi électorale se répand par toute la France et les requêtes contre cette loi surgissent de tous côtés. Trois des principaux journaux socialistes ont été supprimés. Quoique la garnison de Paris ait été augmentée, on craignait ces jours derniers une insurrection. Les chefs du parti ultra républicain sont dans une position peu enviable, forcés par la violence de leurs partisans de commencer des hostilités qui se termineraient par une destruction inévitable de ce parti, tant sont forts les préparatifs faits par le gouvernement en cas de lutte. Diverses émeutes ont eu lieu dans différentes localités.

Les rapports agricoles sont peu satisfaisants. Les taxes ont augmenté de 3 millions, 176 mille francs de plus que l'an dernier.

#### DEPECHE TELEGRAPHIQUE.

TORONTO, 28 Mai.—"Chambre d'Assemblée."—L'adresse a été votée à 2 heures ce matin après des débats orageux. Pour, 44; contre, 14; majorité en faveur des ministres, 30.

Les amendements du Colonel Prince ont été rejetés par 46, contre 14. Ceux de M. M. Cameron, le chef du parti *Gribouille*, (*clear grits*) par 58 contre 81, majorité contre, 50!

29 mai. La chambre a été entièrement occupée hier des résolutions économiques de M. Christie, sans en venir à une décision. Sur motion de M. Baldwin la considération de ces résolutions a été remise. M. Hincks a donné avis qu'il demanderait qu'un comité fut nommé pour faire rapport sur ce sujet.

## Gazette des Pilotes.

## PORT DE QUEBEC.—ARRIVAGES.

—20—

Navire Lady Peel,—pilote Pierre Toussaint.—Jessie,—pilote Charles Boissel.—Barque Arcazon,—pilote Joseph Mercier.—Jeanie Johnston,—pilote Joseph Dérosier.—Aberfoyle,—pilote Jacques Fournier.—Carrara,—cargaison générale—pilote Jean Bapte Tremblay.—Maria,—pilote Jean Baptiste Asselin.—Medina,—cargaison générale,—pilote P. Lapierre.—Brick Nasad,—pilote Frs. Baquet dit Lamontagne 2nd.—Jane,—pilote Vital Chamberland.—Navire Urgent,—pilote Bernard France.—Marchioness, of Queensbury, pilote Louis N. Morency.—Corsair,—pilote Joseph Lapointe.—Caroline,—pilote Gilbert Baillargeon.—Greenock,—pilote Jean Gobeil.—Laufel,—cargaison générale,—pilote Thomas Boutin.—Signet,—pilote Nicholas Fortin.—Lucy Ann,—pilote Joseph Pepin.—Barque Hercyna.—cargaison générale—pilote Thomas Dick.—Elizabeth,—pilote Jean Evarice Adam.—Lord George Bentinck,—cargaison générale,—pilote Magloire Côté.—Asia,—pilote Charles Wagner.—Good Intent,—pilote Laurent Laroche.—Morden,—pilote François Peltier.—St. Johannes,—pilote Jean Bapte. Tremblay.—Perseverance,—pilote Pierre Ross.—Columbia,—pilote François Noel.—Eldon.—pilote P. Ruelland.—Abigail,—cargaison générale, pilote Ignace Adam.—Edward Bilton,—pilote Magloire Delisle.—Clara Symes,—cargaison générale, pilote Dominique Verrault.—Prince,—pilote Peter Chaperon.—Brig Seabird,—cargaison générale—pilote Féréol Bourget.—Zephyr,—pilote Louis Cottin Dugal.—Aurora,—pilote Hubert Dumas.—Urabia,—pilote Jean Audet dit Lapointe.—Alpha,—pilote George Santerre.—Thalia,—pilote Eusebe Thivierge.—Navire Dibbin,—cargaison générale,—pilote Antoine Michaud.—Etingham,—pilote Antoine Frozier.—Wm Ward,—pilote Germain Caron.—Thetis,—pilote Alexandre Chamberland.—Jane Black,—pilote F. X. Pepin dit Lachance.—Barque British Queen,—pilote James Forbes.—Diadem,—pilote Gabriel Lachance.—Recovery,—cargaison générale—pilote Louis Asselin.—Brick Bachelor,—pilote Jacques Tremblay.—Radical,—pilote J. S. D'Ameur.—Dew Drop,—pilote Louis Crépeau.—Delphia,—pilote Joseph Lapointe.—Victoria,—pilote F. M. Bouchard.—Dew Drop,—pilote 297.—Orion,—cargaison générale.—Barque Tam,—cargaison générale—pilote Amable Genest.—Brick Amy Ann,—cargaison générale.

—21 mai.—

Barque Prince of Wales.—pilote Hélié Normand.—Alceste,—cargaison générale, pilote Edouard Marcoux.—Felton Parke,—pilote Jean Léon Roi.—Brick Satisfaction,—pas de pilote.—Radeliff,—pilote John Simpson.—John & Mary,—pilote Charles Dion.—Acarthe André,—pilote Hubert Dumas.—Pulla,—pilote Germain St Pierre.

—22—

Navire Primrose,—pilote François Aubré.—Barque Springhill,—cargaison générale,—pilote Frs. Baquet dit Lamortagne.—Fergus,—pilote Hubert Gauthier.—Calypso,—pilote Cyrille Larivée.—Tottenham,—pilote Thomas Simard.—Lady Campbell,—pilote Narcisse Forgues.—Cellina,—pilote T. Couillard Desprès.—Alberta,—pas de pilote.—Jane Lowden,—pilote P. Gourdeau.—Menapie,—pilote

Marcel Le Bel.—Brick John Brown,—pilote Charles Pouliot.—Energy,—pilote Guillaume Fournier.—Davenport,—pilote George Audet dit Lapointe.—Lightfoot,—pilote Edouard Ouellet.—Eagle.—pilote Pierre Peltier.—Lydia,—pilote F. X. Corriveau.—Britannia,—pilote Célestin St Pierre.—Warwick Carr,—pilote Germain St-Pierre.—Ellison, Walker,—pilote Michel Morin.—Royal Oak,—pilote François Nadeau.—Brigantin Jessie Fitzgerald,—pilote Damien Boulanger.

—23—

Barque Countess of Arran,—pilote Jacques Planter.—Prince Regent,—cargaison générale,—pilote Abraham Couillard Desprès.—John Bell,—pilote David Ballantyne.—Maxham,—pilote 225.—Brick Carl Johan,—pilote Chs. Boissel.

—24—

Brick Sarah Maria,—pilote Eusèbe Thivierge.—Brick Deva,—cargaison générale—pilote Peter Chaperon.

—25—

Navire Wilson Kennedy,—pilote Ed. Chevalier.—Barque Caledonia,—pilote F. J. Audet.

## L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus de 25 volumes ordinaires, pour le moindre abonnement de DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) au Bureau du Journal, 14, Rue Ste. Famille, Québec.

Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Montréal... .. MM. J. B. Rolland, Libraire.  
Trois-Rivières... .. P. Nourie, écr.  
Repentigny... .. A. Dallaire, Inst.  
Sherbrooke... .. D. V. St. Cyr.  
Stanstead... .. M. l'abbé Campeaux,  
Pointe-Levy... } ... Paul Thibodeau Inst.  
} ... Ant Paquet, Inst.  
Beaumont... .. Cham. LeTellier, écr.  
St. Thomas, (en bas)... .. J. D. Lépine, écr. N. P.  
Islet... .. L. Ballantyne, écr. Arp.  
Ste. Anne la Pocatière... .. Ls. Moreau écr. N. P.  
St. Charles, (Rivière Boyer)... .. Dr. La. Labrecque, écr.  
Isle-Verte... .. H. Roy, écr.  
St. Simon... .. Chs. Frs. Caron, écr.  
Beauport... .. M. l'abbé Bernard.  
Chateau-Richer... .. L. C. LeFrançois, écr.  
Lotbinière... .. J. Filteau, écr. N. P.  
Rimousky... .. L. F. Garon, écr.  
Cap-Santé... .. E. Rinfret, écr.  
Cacouna... .. J. B. Beaulieu, écr.:  
Madawaska... .. M. l'abbé Langevin,  
St. Pierre Rivière du Sud... .. MM. Philippe Verrault.  
Pointe-aux-Tremblés, (District de Québec.) F. X. Larue.  
Kamouraska... .. A. T. Michaud.  
Malbaie... .. Vital Tremblay, Inst.  
Toronto... .. J. P. Leprohon, écr.  
Trois-Rivières... .. A. Larue, écr., Marchand.  
Yamachiche... .. J. C. Dumoulin, écr.  
Rivière u Loup, (en Haut)... .. Mr. J. L. Pichette, Inst.  
St. Pie... .. J. C. Bachand.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.